

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-57

LETTRE CIRCULAIRE 8/2020
29 janvier 2020

**DEMANDE D'APPROBATION DE LA REVISION 4.2.0
DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-57 APPENDICE B.1, ANNEXE A -
« UTILISATION DU CATALOGUE DES OBJETS POUR LES ENC »**

Références :

- A. LC de l'OHI 13/2018 du 2 février – *Adoption de la révision 4.1.0 de la Publication de l'OHI S-57 Appendice B.1, Annexe A – Utilisation du catalogue des objets pour les ENC.*
- B. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI.*
- C. 11^{ème} réunion du Comité de services et des normes hydrographiques (HSSC) – *Liste des décisions, 11/32.*
- D. LC de l'OHI 20/2019 du 28 mars - *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux publications de l'OHI (P-5 et C-55).*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La révision 4.1.0 de la Publication S-57 Appendice B.1, Annexe A – *Utilisation du catalogue des objets pour les ENC* – a été publiée en 2018 (cf. référence A). Le groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) a continué à tenir à jour et à développer cette publication, comme requis par son programme de travail et en réponse aux demandes des Etats membres de l'OHI et d'autres parties prenantes. Un projet de révision a ainsi été préparé par l'ENCWG.

2. Conformément aux procédures décrites dans la référence B, le projet de nouvelle édition a été étudié par les Etats membres et par les parties prenantes concernées via l'ENCWG, et les propositions de modifications ont été soumises à une phase de développement et de test. Suite à ce processus, l'ensemble des propositions ont été validées aux fins d'inclusion dans le projet de document.

3. Le projet de nouvelle révision 4.2.0 de la Publication S-57 Appendice B.1, Annexe A a été avalisé par le HSSC lors de sa 11^{ème} réunion en mai 2019 (cf. référence C). Une version avec suivi des modifications et une version propre du projet de révision 4.2.0, tel qu'avalisé par le HSSC, sont disponibles à l'adresse : www.iho.int > Accueil > Publication > Index des publications > Projets de publications > S-57 Appendice B.1, Annexe A.

4. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir tenir compte de l'aval du HSSC et d'envisager d'adopter la révision 4.2.0 de la Publication S-57 Appendice B.1, Annexe A en donnant leur réponse dès que possible et au plus tard le **6 avril 2020** par courriel (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) à l'aide du bulletin de vote joint en Annexe A, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI (cf. référence D) via le lien suivant : https://IHO.formstack.com/forms/web_form_cl_08_20

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Abri KAMPFER
Directeur

Annexe : Bulletin de vote
Copie à : Président de l'ENCWG

Annexe A à la LC de l'OHI 8/2020

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-57

Proposition de révision 4.2.0 de la Publication S-57 Appendice B.1, Annexe A

Bulletin de vote

(à retourner au Secrétariat de l'OHI avant le 6 avril 2020)

Courriel : cl-lc@iho.int - Télécopie : +377 93 10 81 40

Remarque : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Courriel :

Approuvez-vous la proposition de révision 4.2.0 de la Publication S-57 Appendice B.1, Annexe A ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

--

Signature :

Date :
